

Le régime de financement d'entreprise assuré



Une solution d'assurance vie qui offre une
protection et réduit les sorties de fonds.

Pour vous aider à accroître vos activités

Vous êtes propriétaire d'une société fermée prospère qui génère un important surplus annuel. Vous comprenez l'importance de protéger financièrement votre société, mais souhaitez aussi disposer d'actifs pour faire croître vos activités lorsque de nouvelles occasions se présentent.

Une stratégie de BMO Assurance appelée « régime de financement d'entreprise assuré » peut vous donner à la fois un accès à des capitaux et une police d'assurance vie exonérée d'impôt sans que vos fonds soient immobilisés dans celle-ci.

Comment ça fonctionne?

Établissement du régime



01

En collaboration avec votre conseiller en assurance, votre société souscrit une police d'assurance vie permanente qui vous couvre, à titre de personne clé ou d'actionnaire, en fonction de vos besoins en matière d'affaires ou de planification successorale.



02

Une fois votre police en vigueur, vous pouvez alors immédiatement obtenir un prêt ou une marge de crédit auprès d'une institution prêteuse en utilisant la valeur de rachat de la police comme garantie.

À mesure que la valeur de rachat de votre police augmente, vous pourriez être en mesure d'emprunter d'autres fonds.

Selon le montant que vous souhaitez emprunter et la valeur de rachat de la police, des garanties supplémentaires peuvent être requises¹.

La disponibilité de ces prêts est assujettie aux modalités du prêteur, notamment la taille minimale du prêt, les critères d'admissibilité et les modalités de remboursement.



03

Une fois approuvé, le produit du prêt est généralement réinvesti dans votre société afin de générer un revenu.

Comme vous utilisez le produit de votre prêt aux fins de revenus d'entreprise ou de revenus de placement, les intérêts du prêt ainsi que la totalité ou une partie des primes de la police d'assurance peuvent être déductibles du revenu imposable².

Vous devrez travailler avec vos conseillers juridiques et fiscaux pour vous assurer que le prêt et la cession en garantie de la police d'assurance vie répondent aux exigences en matière de déductibilité de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).



Le régime de financement d'entreprise assuré est destiné aux propriétaires d'entreprise ou aux particuliers à valeur nette élevée qui ont besoin d'une assurance vie et qui sont à l'aise avec l'idée de contracter une dette à long terme.



Au versement de la prestation de décès



01

La prestation de décès de la police d'assurance vie servira à rembourser le prêt.



02

Si elle n'est pas utilisée entièrement, le montant restant sera versé au bénéficiaire, qui est généralement la société.



03

Le montant total de la prestation de décès, moins le prix de base rajusté de la police d'assurance, sera crédité dans le compte de dividende en capital de votre société et pourra servir à verser des dividendes en capital non imposables aux autres actionnaires ou à votre succession.

En d'autres mots, lorsque vous payez des primes, vous pouvez emprunter sur la valeur accrue de votre police en utilisant sa valeur de rachat comme garantie. Vous pouvez ainsi continuer à faire fructifier votre argent, tandis que votre entreprise ou votre succession bénéficie d'une assurance vie permanente.

En raison des modestes sorties nettes de trésorerie requises (les primes moins les frais d'intérêts annuels nets), le taux de rendement augmente compte tenu de la prestation de décès.

Avantages du régime

- Offre une précieuse assurance vie permanente
- Fait croître la valeur de rachat de la police à l'abri de l'impôt
- Fournit des liquidités à l'abri de l'impôt sous forme de prêt ou de marge de crédit
- Procure des liquidités pour les occasions d'affaires ou de placement
- Préserve le capital de vos héritiers d'une manière fiscalement avantageuse
- Réduit les liquidités après impôt nécessaires au financement de l'assurance vie

Lorsqu'il est bien structuré, le régime de financement d'entreprise assuré peut réduire les liquidités après impôts nécessaires au financement d'une police d'assurance vie. Il peut faire partie intégrante de votre plan financier. Cependant, comme il s'agit de contracter une dette, il ne convient pas à tous. De plus, les règles fiscales changent souvent. La meilleure façon d'en savoir plus sur la pertinence de cette solution pour vous et les risques qu'elle comporte consiste à discuter du régime avec les membres de votre équipe d'experts en assurance, en services juridiques, en fiscalité et en comptabilité.

Notre engagement envers vous

BMO Société d'assurance-vie, une entité de BMO Groupe financier, est heureuse de pouvoir vous aider à combler vos besoins financiers. Nous nous sommes engagés à respecter et à protéger la confidentialité des renseignements personnels que vous nous confiez. Il importe que vous sachiez quels renseignements nous recueillerons, comment nous les utiliserons et qui pourra les consulter.



Pour connaître notre politique à cet égard, veuillez consulter la rubrique Confidentialité sur **bmoassurance.com**.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur BMO Assurance ou sur nos produits, veuillez communiquer avec votre conseiller en assurance ou avec nous :

BMO Société d'assurance-vie, 60 Yonge Street, Toronto (Ontario) M5E 1H5

1-877-742-5244

bmoassurance.com



Ici, pour vous:^{1c}

¹ Si vous décidez d'obtenir un prêt équivalant à 100 % des primes versées, la garantie supplémentaire peut comprendre des biens immobiliers ou des placements.

² Le montant le moins élevé entre le coût net de l'assurance pure (CNAP) et les primes de la police d'assurance peut être déductible dans certains cas.

Le contenu du présent document est fourni à titre informatif et peut être modifié sans préavis. L'information contenue dans cette publication ne constitue qu'un résumé de nos produits et services. Veuillez vous reporter au contrat de police d'assurance approprié pour obtenir des précisions sur les modalités, les avantages, les garanties, les exclusions et les restrictions. La police en vigueur a préséance. Chaque titulaire de police a une situation financière qui lui est propre. Il doit donc obtenir des conseils fiscaux, comptables, juridiques ou autres sur la structure de son assurance, et les suivre s'il les juge appropriés à sa situation particulière. BMO Société d'assurance-vie n'offre pas de tels conseils à ses titulaires de police ni aux conseillers en assurance.

Assureur : BMO Société d'assurance-vie

^{MC/MD} Marque de commerce/marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.